



Relogement pour cause de travaux

Par **chamyan**, le **18/07/2012** à **16:44**

Bonjour,

je n'ai pas trouvé de cas similaire sur le site, voici donc ma situation:

je suis locataire et une fuite sous ma douche il y a deux ans a provoqué un dégâts des eaux chez le voisin d'en dessous.

Le propriétaire a fait venir une entreprise qui aurait mal fait les travaux et les dégâts se sont aggravés depuis. En dessous du sol, le plancher a pourri et il y a risque d'effondrement. Le propriétaire n' ayant pas été très réactif depuis, le voisin et le syndic ont demandé un référé en justice pour qu'un expert neutre prenne les choses en mains.

Cela fait maintenant trois semaines que je n'ai plus de douche et cela risque de se prolonger quelques semaines encore.

J'ai donc demandé un relogement a mon propriétaire en lui envoyant un courrier avec AR. Celui ci m'a répondu en me proposant une diminution du loyer par deux. Mais cela ne change rien au problème. Il me semble qu'au regard de mon contrat de location, j'ai le droit au relogement.

Si vous avez des informations, je vous en serai très reconnaissant!

Merci.